



SARL VILLAS



Plomberie, chauffage, couverture, électricité, sanitaire,
zinguerie, dépannage, *énergies renouvelables...*

2019 **FICHE
CONSEIL**

CHAUFFAGE

Votre installation de pompe à chaleur pour

0 €



Partedis lance le **Pass Énergie Pro** !

- > Dédié aux professionnels RGE, **ce dispositif, en partenariat avec EDF**, vous accompagne dans la démarche commerciale auprès de vos clients.
- > **La combinaison de toutes aides nationales disponibles** réduit au maximum le coût de l'équipement pour le client final :
 - Prime Coup de Pouce,
 - Certificat d'Économies d'Énergie (CEE),
 - Prime "Habiter mieux" de l'Agence nationale de l'Habitat (ANAH),
 - Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE),
 - plus les aides fabricants.
- > **La mise en place de prêts bonifiés** pour financer les travaux, avec DOMOFINANCE.



Pass Énergie Pro

Et le coût n'est plus un frein à la rénovation !

LES AIDES POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

COUP DE POUCE ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Ce dispositif est destiné à TOUS LES MÉNAGES sous forme de primes forfaitaires. Il a été recentré en 2019 sur les travaux les plus performants en matière d'économie d'énergie.

2 types de travaux sont éligibles :

> le remplacement d'une chaudière au fioul ou au gaz (hors condensation) ou au charbon par un équipement utilisant des énergies renouvelables (chaudière biomasse, pompe à chaleur air/eau, eau/eau ou hybride, système solaire combiné).

> les travaux d'isolation des combles ou des toitures

CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE)

Les fournisseurs d'énergie, comme EDF, partenaire de Partedis, proposent des aides pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie sous réserve qu'ils soient effectués par un professionnel reconnu garant de l'environnement (RGE). En contrepartie des aides versées, les entreprises CEE obtiennent des certificats leur permettant d'attester auprès de l'État qu'elles ont bien rempli leur obligation d'inciter les consommateurs à réaliser des économies d'énergie.

PROGRAMME "HABITER MIEUX" DE L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (Anah)

Les travaux doivent permettre de diminuer de façon significative les déperditions d'énergie du logement. L'aide est soumise à conditions de revenus.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (CITE)

Ce dispositif fiscal permet aux ménages de réduire leur impôt sur le revenu d'une partie des dépenses occasionnées lors de travaux d'amélioration énergétique réalisés dans leur habitation principale.

Attention ces aides sont soumises à restriction et ne sont pas toutes cumulables. Demandez plus d'infos à votre Conseiller Partedis !

Source : www.economie.gouv.fr

Exemple pour le remplacement d'une chaudière fioul par une pompe à chaleur:
12 000 € TTC (TVA taux réduit)



	Couple avec 2 enfants			
	Revenus très modestes	Revenus modestes	Sans condition	
Coût de la PAC (achat + pose + entretien 1 ^{ère} année)	12 000 € TTC (TVA taux réduit)			
Coup de Pouce	- 5 500 €	- 5 500 €	- 3 500 €	
"Habiter mieux"	- 5 687 €	- 4 200 €	/	
CITE	- 244 €	- 690 €	- 1 950 €	
Aide fabricant	- 400 €	- 400 €	- 400 €	
Reste à payer	169 €	1 210 €	6 150 €	
Coût annuel conso** fuel	2 000 €			
Coût annuel conso** électrique PAC	530 €			
Economie annuelle de consommation d'énergie	1 470 €			
Retour sur investissement	Année 1	1 301 €	260 €	(- 4 680 €)
	Année 2	2 771 €	1 730 €	(- 3 210 €)
	Année 3	4 241 €	3 200 €	(- 1 740 €)
	Année 4	5 711 €	4 670 €	(- 270 €)
	Année 5	7 181 €	6 140 €	1 200 €

*Le coût total ou partiel de la PAC peut être financé par un crédit DOMOFINANCE à taux préférentiel et avec un décalage de 6 mois de mensualités

**Maison de 100 m² située en Loire-Atlantique



Vous êtes intéressé ?

Contactez la SARL VILLAS au
05.61.64.30.58 ou par email :
francis.villas@wanadoo.fr



CHARTRE D'ENGAGEMENT
"Coup de pouce Chauffage"



le Crédit d'Impôt pour la
Transition Énergétique

